

Le 25/02/2022

Déclaration CGT au CSE du 24 février 2022.

Offres d'emploi non pourvus, ou quand Pôle emploi donne raison à la CGT !

Depuis plusieurs années le comité des privés d'emploi ainsi que la confédération n'ont cessé de dénoncer le problème des offres diffusées sur le site de Pôle emploi. Offres non conformes à la loi, offres frauduleuses, voire offres qui ne correspondent pas à un besoin de recrutement sont légions. De notre côté lors du CSE du 30 septembre 2021 nous avons évoqué, preuves à l'appui que le nombre d'offres à pourvoir était largement surévalué à cause principalement des offres agrégées. Ainsi les déclarations du président de la République et de la ministre du travail sur les actions à mener, notamment celle visant à renforcer le contrôle des chômeurs étaient un non-sens.

Pôle emploi a donc réalisé sa propre étude et l'a publié le 10 février dernier. Celle-ci fait valoir que **les employeurs n'auraient pas réussi à recruter pour seulement 6% des offres**. Ceux-ci d'ailleurs ne nient pas avoir reçu des candidatures mais les jugent pas assez nombreuses ou inadéquates, ce qui prouve bien qu'il y avait des candidats prêts à prendre le poste.

La directrice de Pôle emploi qui s'occupe du service aux entreprises a même fait le commentaire suivant : « le sujet des conditions de travail, des rémunérations, des compétences évolue... » ce qui est une manière pudique de dire que les offres non pourvues sont des offres qui ne présentent que peu d'intérêt. **Les trois quart des recruteurs reconnaissent eux-mêmes que les conditions de rémunération et de pénibilité peuvent décourager les candidats.**

De notre côté nous regrettons que l'étude ne fasse pas apparaître de données plus précises sur la durée, l'intensité et le niveau de rémunération des offres non pourvues. Toutefois nous notons que 65% des abandons d'offres d'emploi concerne le secteur des services à la personne. Nous n'avons cessé dans cette instance de dénoncer la méthode inacceptable d'un grand nombre d'entreprises de ce secteur qui consiste à recréer des offres chaque semaine après les avoir annulé avec comme motif « abandon faute de candidats ».

Il est à préciser que cette étude a été réalisée à partir d'offres diffusées de juin à septembre 2021, donc en amont des divers plans d'actions qui ont épuisé managers et agents comme jamais auparavant, ainsi qu'au renforcement du contrôle de la recherche d'emploi. Tout ça pour rien donc.

Nous ne cesserons de l'affirmer le problème c'est le volume d'emploi, pas le travail des agents ou la volonté des privés d'emploi.



Pôle emploi PACA

Syndiquez-vous !

CGT Pôle emploi PACA
73, Avenue William Booth
13012 Marseille

Tél : 04 91 43 43 16

syndicat.cgt-paca@pole-emploi.fr